



LA BAIGNADE TEMPORAIREMENT INTERDITE À GOURG DE BADES ET MASSEBIAU

La baignade est interdite depuis le 5 août 2026 et jusqu'à nouvel ordre.

Published on 05 August 2026

En raison du risque momentané et avéré de pollution des eaux de baignade, la baignade est interdite sur les plages de Gourg de Bades (jusqu'à la passerelle du Saoutadou) et Massebiau jusqu'à nouvel ordre.

L'information d'interdiction est affichée sur les sites de baignade concernés.

[Consulter l'arrêté](#)